

# Loi sur la transition énergétique : l'impact sur les Epl



**Jeudi 24 septembre 2015** - Maison de la Chimie, Paris

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte marque l'action de la France à la veille de la 21<sup>e</sup> Conférence internationale du climat organisée à Paris en décembre prochain. Elle conforte également les Epl comme un outil opérationnel majeur et pertinent des collectivités dans la mise en œuvre du mix énergétique, de la rénovation des bâtiments et plus globalement, du développement durable des territoires.

Animation : **Guillaume MAINCENT**, journaliste

## Programme

### 9h **Accueil des participants**

9h30 – 9h45  
**Introduction**

**Emmanuel JULIEN**, Président du directoire de la Sem Sergies, Président du Club pour la promotion des énergies renouvelables de la FedEpl

9h45 – 11h30

### **La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte : les dispositions qui intéressent les Epl**

**Cécile FONTAINE**, Avocat à la Cour, Cabinet Seban & Associés

**Nicolas GARNIER**, Délégué Général d'Amorce

**Alexandre VIGOUREUX**, Responsable du Département veille et assistance juridique de la FedEpl

**Un représentant de l'ADEME ou du ministère de l'Ecologie**

- L'inscription des Epl dans les objectifs de la France en matière de mix énergétique
- La rénovation énergétique des bâtiments

- Le développement des EnR
- La gouvernance locale de l'énergie et les pôles d'énergie territoriaux
- L'investissement participatif
- Les nouveaux tarifs d'achat
- L'économie circulaire

11h30 – 12h30

### **Le point de vue des élus sur la loi**

**Philippe BIES**, Député du Bas-Rhin, Président d'Habitation Moderne

**Jacques CHIRON**, Sénateur de l'Isère, Président de la FedEpl

**Alain LEBOEUF\***, Député de la Vendée, Président de la Sem Vendée Energie

**Roseline SARKISSIAN**, Présidente de la Sem Energie Positif, Conseillère régionale d'Ile-de-France

**Un Représentant de l'Association des régions de France**

12h30 **Déjeuner**

## Programme

14h30 – 15h45

### Nouvelles activités, nouveaux outils : le financement participatif, l'hydroélectricité et le tiers financement

*Julien BERTHIER, Directeur de la Sem Energies Positif*  
*Virginie LORENTZ, Responsable Communication du groupe Energies Vienne, représentante d'Hydrocop*  
*Lionel REIG, Directeur général adjoint de la Scp*  
*Alexandre VIGOUREUX, Responsable du Département veille et assistance juridique de la FedEpl*

15h45 – 17h

### Les Epl, l'atout territorial de la transition énergétique de la France

*Arnaud BRUNEL, Responsable pôle énergies du Sipperec*  
*Nicolas CHAPELAT, Chargé de mission énergies Renouvelables à la SEMAEB*  
*Emmanuel JULIEN, Président du directoire de la Sem Sergies, Président du Club pour la promotion des énergies renouvelables de la FedEpl*  
*Olivier LOIZEAU, Directeur Général de la Sem Vendée Energie*

Eolien, méthanisation, géothermie, réseau de chaleur. Que ce soit en Spl ou en Sem, les Epl participent depuis de nombreuses années à la mise en œuvre de la transition énergétique souhaitée par leurs collectivités actionnaires. Avec la création de la Semop en 2014, les collectivités disposent d'un outil supplémentaire pour développer les partenariats nécessaires aux investissements dans les énergies renouvelables. Quelles sont les réalisations des Epl ?

Comment les Epl vont-elles concrètement mettre en œuvre les dispositifs de la loi sur la transition énergétiques et quels objectifs vont-elles atteindre ?

17h Fin des travaux

## Plan d'accès

**Maison de la Chimie**  
28 Rue Saint-Dominique  
75007 Paris

### Pour s'y rendre :

- > Métro : Invalides (lignes 8 et 13)
- > RER : Invalides (ligne C)



(\* ) **Sous réserve**

Epl **Expertise**

# Loi sur la transition énergétique : l'impact sur les Epl

**Jeudi 24 septembre 2015** / Maison de la Chimie – Paris 75007

Bulletin à renvoyer

**avant le jeudi 10 septembre 2015**

par mail : [f.dherin@lesepl.fr](mailto:f.dherin@lesepl.fr) / par fax : 01 53 32 22 22

ou par courrier : **Fédération des Epl - 95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris**

Nom : .....

Prénom : .....

Organisme : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Email : .....

Tél : .....

Portable professionnel : .....

**Participera**     **Ne participera pas**

**Déjeunera**     **Ne déjeunera pas**

> **Tarif** (documentation, pauses  
et déjeuner compris)

**Epl adhérentes** (à jour de cotisation)  
**et partenaires :**

200 € HT, soit 240 € TTC (TVA 20%)

**Autres :** 300 € HT, soit 360 € TTC (TVA 20%)

**Règlement par chèque**

**Règlement par virement**

Banque Société Générale

Agence Paris Bourse Entr –

IBAN : FR76 3000 3000 5900 0501 3942 838

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Date et signature :

## Conditions générales

Pour confirmer votre participation, merci de nous retourner le présent bulletin.

Le nombre de places étant limité, les enregistrements se feront par ordre d'arrivée à la Fédération des Epl.

En cas d'annulation intervenant moins de 10 jours avant la manifestation, une facture de 100% du coût total des frais de participation sera adressée.

**Pour tout renseignement complémentaire**, Françoise DHERIN est à votre disposition.

[f.dherin@lesepl.fr](mailto:f.dherin@lesepl.fr) / 01 53 32 22 04